

**Demandes d'autorisation
en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement du territoire**

Mercredi 17 février 2021

18 h 30

Dossiers : D08-01-20/B-00400, B-00401
Propriétaires (s) : Domenica Repaci
Location: 22 (20), promenade Kemp
Quartier : 10 - Gloucester-Southgate
Description officielle : lot 16, plan enregistré 634
Zonage : R1CC
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de la construction d'une nouvelle maison isolée sur une parcelle (est) et l'autre parcelle (ouest) comprendra la maison isolée existante.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 à 4 sur le plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Dossier	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00400	17,48 m (prom. Kemp)	57,91 m	1 011,9 m ²	1 et 2	22, prom. Kemp (la maison isolée existante qui restera)
B-00401	17,88 m (prom. Kemp)	57,91 m	1 035,6 m ²	3 et 4	20, prom. Kemp (la maison isolée proposée)

L'approbation de ces demandes aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. Ces deux parcelles proposées ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-20/A-00352 et D08-02-20/A-00353) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.

Les demandes indiquent que les parties 2 et 4 font actuellement l'objet de servitudes de services publics.